

En côte de Penthièvre, les déchets n'ont pas la cote

Actions de prévention

Actions de sensibilisation en entreprise

Région : Bretagne

Mots clés : Animation | artisans commerçants | Biodéchets | Prévention des déchets | Gaspillage alimentaire



Réseau A3P

Collectivité

**Communauté de Communes
Côte de Penthièvre**

Rue Christian de la Villéon
22 400 Saint-Alban

Partenariat

CMA des Côtes d'Armor, Service développement économique de la CC
Artisans et commerçants

Date de lancement

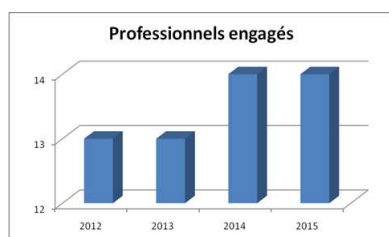
2012

Objectifs

Sensibiliser les artisans et commerçants des métiers de bouche à la prévention des déchets et la mobiliser pour qu'ils s'engagent à mettre en place des gestes vertueux dans leurs entreprises

Réalisation de l'objectif

Nombre d'établissements impliqués



Résumé :

La Communauté de Commune Côte de Penthièvre a fait le constat que beaucoup de déchets collectés avec les OMr étaient issus d'activités économiques, principalement des métiers bouches.

Après sensibilisation des artisans et commerçants, 13 diagnostics déchets ont été réalisés en 2013 dans des restaurants, une boucherie et une poissonnerie. Ces entreprises se sont engagées, par l'intermédiaire d'une **charte**, à mettre en œuvre des gestes de prévention des déchets et de **devenir un relai des bonnes pratiques vers leurs clients**.

Pourquoi agir ?

La Communauté de communes de Côte de Penthièvre regroupe 6 communes avec près de 15 000 habitants. La collectivité est très touristique où sont implantées de nombreuses entreprises des métiers de bouche.

La prévention des déchets des ménages mais aussi des activités économiques est une priorité européenne et du Grenelle Environnement. Agir sur les déchets est souvent la première action de la démarche environnementale des artisans et commerçants pour lesquelles, une meilleure gestion de leurs déchets peut être un bon moyen de faire des économies. Ainsi, réduire ses déchets, c'est réduire ses coûts mais aussi ses consommations et les impacts associés en amont.

- **Initier des actions pour prévenir les déchets et mieux les gérer**

Acteurs principaux de la gestion des déchets de leur territoire, les EPCI peuvent accompagner les artisans et commerçants dans la réalisation de diagnostics afin d'évaluer les gisements évitables et valorisables qu'ils produisent. Cette démarche peut alors permettre la mise en place de gestes de prévention spécifiques aux secteurs d'activité, de développer une plus large valorisation des déchets produits et de réduire leur production.

Planning

Lancement : T0
Préparation : T0 + 3 mois
Diagnostics : T0 + 5 mois
Mise en place des chartes : T0 + 6 mois
Durée de l'action : en cours

Coûts

1.500 € de supports de communication

Moyens humains

80 jours répartis sur 3 personnes (animateur PLP, représentant de la CAM et service Développement économique)

Bilan en chiffres

Nombre d'entreprises auditées :

En 2013 : 13 ; en 2024 : 2

Nombre de chartes signées :

En 2013 : 13 ; en 2014 : 2

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/en-cote-de-penthièvre-les-dechets-n-ont-pas-la-cote>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité

<http://www.cdc-cote-penthièvre.fr>

Contacts

Communauté de communes Côte de Penthièvre

E-mail : prevention-dechets@cdc-cote-penthièvre.fr

ADEME Bretagne

E-mail : stephane.lecointe@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

L'action consiste à recruter des artisans et commerçants des métiers de bouches volontaires pour qu'ils s'engagent officiellement à mettre en œuvre des gestes de la prévention, de la valorisation et de la sensibilisation de leurs clients dans leurs établissements.

L'intérêt de l'action réside dans le croisement de toutes les données statistiques avec les analyses de tonnages et de caractérisation. Chaque professionnel a pu analyser finement l'évolution de sa production d'OMr et cela a permis une prise de conscience. Par leur mobilisation au quotidien, les artisans deviennent des acteurs de la sensibilisation à l'éco-consommation auprès de leurs clients.

- **Planning détaillé**

Préparation de l'action : Dans un premier temps, une analyse croisée d'une enquête auprès des services de collecte, de résultats de caractérisations d'activités économiques, des données du logiciel EGIDA de la CMA et de celles de la redevance spéciale de la communauté de communes ont mis en avant que sur le territoire les métiers de bouche avaient une production importante de déchets avec un fort potentiel de prévention et de valorisation.

Une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat est signée qui assure un accès aux données et une assistance lors de la prise de contact avec les entreprises et de réalisation des diagnostics. **150 entreprises sont ciblées** et contactées par un courrier puis des rappels téléphoniques.

Réalisation des diagnostics déchets dans 13 entreprises volontaires et identification des flux ciblés et des gestes déjà en place ou envisageables.

Rédaction et signature des chartes individualisée pour chacun des 13 artisans et commerçants volontaires : Les entrepreneurs choisissent les engagements qu'ils envisagent de mettre en œuvre parmi les 32 gestes identifiés. L'action est en place et les artisans et commerçants deviennent des acteurs de la sensibilisation.

La suite : avec la fin du PLP il a été choisi d'accompagner toutes les branches d'activités. Sur la même méthode que l'opération et en s'appuyant sur les fiches sectorielles élaborées par la CMA, un bilan de leur production est fait en fonction du volume qu'ils produisent et de leur Redevance Spéciale.

Le « plus » de l'opération

Au-delà des diagnostics, l'action a l'avantage d'impliquer directement des entrepreneurs par l'intermédiaire des engagements qu'ils prennent. De plus, les chartes sont publiées sur le site internet de la communauté de communes.

La reproductibilité de l'action

L'action est reproductible sur d'autres territoires. Néanmoins, l'approche des entreprises est difficile. Il est donc utile d'être accompagné par un représentant de la chambre des métiers qui est connu des entrepreneurs. La mobilisation des élus pour appuyer les actions est efficace quand ils sont confrontés aux chiffres de la production des déchets des entreprises